

SEANCE DU 10 JANVIER 2022 A 19H30

L'an deux mil vingt-deux, le dix janvier, à dix-neuf heures trente minutes, le conseil municipal, légalement convoqué, s'est réuni à la salle polyvalente, sous la présidence de Monsieur Olivier DURAND, Maire.

Etaient présents : M. Olivier DURAND, M. Hervé BARON, M. Adrien BERTON, Mme Claudine ARCHAMBAULT, M. Vincent PARAT, Mme Sophie NICOLAS, M. Jérôme ROY, Mme Chantal BOURGUEIL, M. Mathieu MERER, M. Joël ARNAULT, M. Thierry LARCHER, M. Christophe GOURBILLON, Mme Magali TETRAULT, M. Loïc DE LA PORTE DU THEIL, M. François BASSET-CHERCOT.

Etaient excusés : Néant

Secrétaire de séance : M. Adrien BERTON a été élu secrétaire.

Intervention:

Madame Perrine MANSION-BERJON (Directrice générale des services à la CCTVV) présente au conseil municipal le rapport d'activités 2020 de la Communauté de Communes Touraine Val de Vienne (CCTVV).

- **Approbation du conseil municipal du 07/12/2021**

Le conseil municipal approuve, à l'unanimité, le compte rendu de conseil municipal du 7 décembre 2021.

- **Demandes de subventions – école**

L'école privée Saint Gabriel de Dangé Saint Romain sollicite une subvention auprès du conseil municipal afin de réaliser un voyage scolaire. Après délibération, le conseil municipal, à l'unanimité, ne souhaite pas donner une suite favorable à cette demande.

- **Transition écologique - Demande de subvention DETR – CRTE CCTVV**

(Madame Sophie NICOLAS quitte la séance)

Dans le cadre du Contrat de Relance et de Transition Energétique (CRTE) la fiche action « Renouvellement des éclairages des espaces publics par un système LED » a été retenue par les services préfectoraux pour l'obtention d'une subvention DETR-CRTE de la Communauté de Commune Touraine Val de Vienne (CCTVV).

La Commune de Parçay-sur-Vienne a donc pour projet de réduire l'empreinte énergétique de son parc de bâtiments publics et privés en modernisant son réseau d'éclairage public.

Ce grand axe de transition écologique a pour but le renouvellement des éclairages de l'espace public par un système LED moins consommateur d'énergie.

Afin de mettre ces travaux en œuvre, la commune souhaite déposer une demande d'aide financière au titre de la DETR – CRTE 2022.

Dans ce contexte, le plan de financement proposé à l'appui de cette demande de subvention est le suivant :

Sources	Libellé	Montant	Taux
Fonds propres		14 723 €	20 %
Sous-total autofinancement		14 723 €	20 %
Etat – DETR ou DSIL	DETR	22 084.50 €	30 %
Autres (à préciser)	SIEIL	36 807.50 €	50 %
Sous-Total subventions publique		58 892 €	80 %
Total H.T.		73 615 €	100 %

Après en avoir délibéré, le conseil municipal :

Le conseil municipal après avoir délibéré :

- ADOPTE l'opération de renouvellement des éclairages des espaces publics par un système LED ;
- APPROUVE le plan de financement prévisionnel ;
- S'ENGAGE à prendre en autofinancement la part qui ne serait pas obtenue au titre des subventions ;
- AUTORISE le maire à signer tout document relatif à cette opération.

(Madame Sophie NICOLAS réintègre la séance)

• **Compte-rendu de la commission CDNPS – Carrières GSM / LAFARGE**

Monsieur le Maire explique que, suite à la réunion CDNPS (commission départementale de la nature des sites et des paysages) du 15 décembre 2021, la société GSM avait demandé à bénéficier d'une augmentation de quota d'extraction des matériaux de 46 000 à 70 000 tonnes et d'une prolongation de durée pour celle-ci de 1.5 année.

La prolongation a été votée favorable par la commission à l'unanimité en date du 15 décembre mais reste à titre consultatif.

Par arrêté n°21097 en date du 31/12/2021 Madame la préfète donne l'autorisation d'exploiter la carrière au lieudit « les landes /les lirabelles/le vinet ».

La société LAFARGE avait demandé une autorisation d'exploiter sur le site « les Granges ».

Pour rappel, les communes alentours sondées ont voté contre ce projet mis à par la commune de Crouzilles.

Le commissaire enquêteur a émis un avis favorable à ce projet.

Lors de la réunion CDNPS plusieurs requêtes ont été évoquées comme énoncés dans le rapport que monsieur le Maire a transmis à tous les conseillers municipaux.

Malgré la demande d'ajournement du vote formulée par le département et monsieur le Maire, car plusieurs études complémentaire reste en suspens ; le vote d'un tel projet sans ces études paraissait infondé par ces derniers mais cette demande n'a pas été retenue par la présidente de séance.

L'autorisation d'exploiter a été voté favorable par la commission à 6 voix contre 5 et 1 abstention.

Par arrêté n°21096 en date du 31/12/2021 Madame la Préfète donne l'autorisation d'exploiter la carrière au lieudit les Granges assortie de plusieurs restrictions.

La parcelle ZE65 ne sera potentiellement exploitée qu'après la fourniture de deux études complémentaires validant l'aspect hydrologique et hydrogéologique.

Par ailleurs, lors de l'étude archéologique primaire, il a été découvert plusieurs structures demandant une étude approfondie : cinq structures représentant le Néolithique, un ensemble funéraire représentant le Protohistoire (Age du bronze), un ensemble représentant le second Age du fer, une structure du moyen Age.

L'entreprise Ragonneau devra mandater une entreprise pour réaliser des fouilles archéologique suite à la découverte de vestige sur le site des « Granges ».

Le périmètre des fouilles s'étendra sur 114 000 m2 et couvrira l'Age des métaux.

Ces fouilles pourraient s'étendre sur 2.5 années selon le plan de phasage (pas encore déterminé).

Concernant la demande de changement de destination de la Communauté de Communes Touraine Val de Vienne pour la parcelle ZE61 afin de la passée en NC à la place de terre agricole ; après avoir rencontré le service urbanisme de la CCTVV et puisque l'arrêté d'autorisation de la Préfète a été émis avec le classement de cette parcelle en terre agricole il ne sera émis aucune demande de reclassement en NC dans le futur PLUI.

Monsieur le Maire explique avoir rencontré l'entreprise évéha « études et valorisation archéologiques ». Ces fouilles pourraient être l'occasion pour les écoles de réaliser leur futur projet pédagogique autour de ces recherches, cette entreprise proposant plusieurs modules éducatifs sur l'archéologie.

Il ajoute avoir demandé une estimation du coût de ces prestations.

En parallèle, pour information, l'entreprise a demandé à monsieur le Maire si la commune pourrait lui louer un local pendant le temps des fouilles 4 ou 5 jours par semaine pour les repas du midi si elle est retenue pour effectuer les fouilles.

Monsieur le Maire donne la parole à M. Lepasca qui évoque son point de vue concernant plusieurs éléments du dossier qui lui paraissent suspicieux. Il informe le conseil municipal de la date de l'assemblée générale de l'association « Grain de sable » qui aura lieu le 25 janvier 2022.

- **Questions diverses**

- **Syndicat de la Manse étendue**

Monsieur le Maire informe de la présence de trois kakémonos représentant les actions du Syndicat de la Manse étendue accessible à tous dans l'entrée de la Mairie jusqu'à la fin du mois de janvier 2022.

- **Bulletins de la Communauté de Communes Touraine Val de Vienne**

Monsieur le Maire informe qu'il reste 3 paquets de Bulletin de la CCTVV à distribuer aux administrés par le conseil municipal.

- **Commission voirie**

Monsieur le Maire rappelle que la réunion de la commission voirie se tiendra le 15/01/2022 à 9h00 devant la Mairie. Cela sera l'occasion de réfléchir au renouvellement de groupement de commandes proposé par la CCTVV.

- **Fête rurale**

Monsieur le Maire rappelle qu'il reste des carnets de cartes pour la fête rurale à récupérer par les conseillers municipaux pour les proposer aux administrés.

- **Boîte à livres**

Pour répondre au mail de Madame Tetrault demandant des nouvelles des réparations de la cabine afin de préparer l'installation de la cabine "abri livre" par la commission embellissement aux Chillaudières, Monsieur Basset-Chercot discute avec les conseillers municipaux sur la suite à envisager (réparation ou autre solution, emplacement, gestion, risque d'incivilités ...). Madame Archambault tient à ajouter qu'elle ne prendrait pas en charge ni la gestion ni l'entretien de cette cabine. Le conseil municipal décide de continuer à mettre en œuvre ce projet.

- **Logements communaux**

Monsieur Baron annonce que l'appui de fenêtre en mauvais état du presbytère est finalement tombé. Le conseil municipal propose de réaliser des travaux dans l'urgence pour la mise en sécurité et d'étudier le reste des travaux à effectuer au moment du budget, éventuellement sur plusieurs tranches. Monsieur Baron ajoute que la fondation du Patrimoine ne participera pas aux frais de réhabilitation, le SIEIL est pour le moment l'unique co-financeur pour ce projet.

Monsieur Baron explique avoir réalisé l'état des lieux de sortie du 6a rue du 8 mai 1945. Il annonce que le logement ne peut être reloué en l'état. Des travaux de remise en état, de peinture et de nettoyage seront nécessaires. Il propose à la commission « Bâtiments, travaux, entretien, état des lieux » une visite si souhaité.

Le conseil s'est clôturé à 21h05.